

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DASES 107 G** Subvention (1 500 euros) pour l'association « Rencontres Internationales de l'Autisme » (10è) qui agit dans le domaine de l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

**M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, propose l'attribution d'une subvention à l'association « Rencontres Internationales de l'Autisme » ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 4<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association « Rencontres Internationales de l'Autisme » (10<sup>e</sup>), simpa (183004), dossier 2018\_03976, pour l'année 2018.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 65748, rubrique 4251, destination 4250008 du budget de fonctionnement de l'année 2018 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**